

Abattage d'arbres

- Copie d'une pièce d'identité
- Photos récentes
- Plan (croquis) montrant l'emplacement approximative de l'arbre ou des arbres à abattre

Abattage en forêt privée

- Copie d'une pièce d'identité
- Étude d'un ingénieur forestier

Affichage ou enseigne

- Copie d'une pièce d'identité
- Plan d'implantation (Croquis)
- Photos récentes

Aires de stationnement (5 cases et +)

- Copie d'une pièce d'identité
- Certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre positionnant la rive

Changement d'usage ou de destination d'un immeuble

- Copie d'une pièce d'identité
- Un plan-projet d'implantation indiquant la localisation de l'usage projeté, les distances séparatrice des lignes de terrain
- Les permis et ententes notariés si applicables

Démolition ou déplacement d'un bâtiment

- Copie d'une pièce d'identité
- Étude géotechnique pour les terrains en pente de plus de 25%
- Étude de mitigation pour travaux à moins de 100 m d'un lac, d'un cours d'eau ou milieu humide
- Autorisation du Conseil (dérogation mineure s'il y a lieu)
- Preuves d'assurance-responsabilité dégageant la Municipalité de toute responsabilité
- Engagement du requérant à remplir toute cavité dans les 30 jours
- Preuve que les fournisseurs (électricité, téléphone) ont été avisés des travaux prévus
- Itinéraire prévu pour le déplacement d'un bâtiment

Piscine, spa, abris à bois, appentis ou construction attenante couverte

1. Copie d'une pièce d'identité
2. Preuves d'assurance-responsabilité

CONSTRUCTION

Nouveau bâtiment—bâtiment principal—Agrandissement

1. Copie d'une pièce d'identité
2. Certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre pour une construction existante
3. Déclaration d'habitation à usage personnel et familial
4. Déclaration d'habitation destinée à être ou non utilisée comme résidence privée pour aînés
5. Plan-projet d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre
6. Plans architecturaux signés par un technologue ou un architecte pour un bâtiment principal
7. Plan architecturaux incluant les élévations ou croquis d'une construction projetée
8. Étude géotechnique pour les terrains en pente de plus de 25%
9. Étude de mitigation pour travaux à moins de 100 m d'un lac, d'un cours d'eau ou milieu humide
10. Autorisation du Conseil (dérogation mineure s'il y a lieu)

Garage isolé ou bâtiment accessoire (de + de 16 m²)

1. Copie d'une pièce d'identité
2. Certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre pour une construction existante
3. Plan-projet d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre
4. Plan architecturaux incluant les élévations ou croquis d'une construction projetée
5. Étude géotechnique pour les terrains en pente de plus de 25%
6. Étude de mitigation pour travaux à moins de 100 m d'un lac, d'un cours d'eau ou milieu humide

Saillie au bâtiment principal (galerie, balcon, véranda)

1. Copie d'une pièce d'identité
2. Certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre pour une construction existante
3. Étude géotechnique pour les terrains en pente de plus de 25%
4. Étude de mitigation pour travaux à moins de 100 m d'un lac, d'un cours d'eau ou milieu humide
5. Autorisation du Conseil (dérogation mineure s'il y a lieu)

Autre bâtiment accessoire (cabanon, remise, etc) et rénovations intérieures ou extérieur d'un bâtiment

1. Copie d'une pièce d'identité
2. Étude de mitigation pour travaux à moins de 100 m d'un lac, d'un cours d'eau ou milieu humide

Veillez noter que des documents supplémentaires peuvent être exigés, selon chaque cas.

PRÉVOIR UN DÉLAI DE 30 JOURS POUR LA DÉLIVRANCE DU PERMIS OU DU CERTIFICAT.

Seules les demandes complètes sont traitées (frais et pièces exigibles au dossier).

Le dépôt d'une demande n'autorise aucunement à entreprendre les travaux.

TRAVAUX EN MILIEU RIVERAIN

Stabilisation de la rive, re naturalisation de la rive, accès au plan d'eau et travaux sur le littoral ou dans un milieu humide

- Copie d'une pièce d'identité
- Certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre positionnant la rive
- Certificat d'autorisation du Ministère (si applicable)
- Plan-projet d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre
- Étude de mitigation pour travaux à moins de 100 m d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide
- Autorisation MTQ
- Dépôt de 1545 \$ remboursable (stabilisation de la rive)

Muret ou mur de soutènement, déblai ou remblai, excavation, entrée charretière

- Copie d'une pièce d'identité
- Certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre positionnant la rive
- Étude géotechnique pour les terrains en pente de plus de 25%
- Étude de mitigation pour travaux à moins de 100 m d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide

Installation de quai (plus de 20 m²)

- Copie d'une pièce d'identité
- Certificat d'autorisation du Ministère
- Copie du bail hydrique du CEHQ

INSTALLATIONS SEPTIQUES

- Copie d'une pièce d'identité
- Rapport d'étude d'un technologue ou d'un ingénieur tel que requis par le *Règlement sur les permis et certificats*
- Plan d'implantation pour les installation septiques
- Positionnement des puits avoisinants (scellés ou non scellés)
- Dépôt de 360 \$ remboursable sur l'obtention du certificat de conformité du technologue ou de l'ingénieur chargé de la supervision.

PRÉLÈVEMENT DES EAUX SOUTERRAINES

- Copie d'une pièce d'identité
- Soumission du puisatier et capacité de pompage recherchée en litres ou en mètres cubes par jour.
- Plan d'implantation pour le puits projeté et distances séparatrices par un technologue
- Photos récentes

LOTISSEMENT

- Copie d'une pièce d'identité
- Soumission du puisatier et capacité de pompage recherchée en litres ou en mètres cubes par jour.
- Plan d'implantation pour le puits projeté et distances séparatrices par un technologue
- Photos récentes

TRAVAUX SUR EMPLACEMENT DE CAMPING

Nouvelle roulotte / Déplacement d'une roulotte

Annexe-roulotte (galerie) et toit : dimension maximale de 3,6 m par 12 m

Immobilisation permanente

Remise ou gazébo (maximum 10 m²)

Rénovation ou démolition d'une construction

- Copie d'une pièce d'identité
- Plan-projet d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre pour l'immobilisation permanente
- Copie du certificat d'immatriculation du véhicule ou numéro d'identification (NIV)
- Plans architecturaux, incluant les élévations ou croquis pour une construction projetée
- Photos récentes
- Résolution d'autorisation du Conseil d'administration du camping

Veillez noter que des documents supplémentaires peuvent être exigés, selon chaque cas.

PRÉVOIR UN DÉLAI DE 30 JOURS POUR LA DÉLIVRANCE DU PERMIS OU DU CERTIFICAT.

Seules les demandes complètes sont traitées (frais et pièces exigibles au dossier).

Le dépôt d'une demande n'autorise aucunement à entreprendre les travaux.